



4 septembre 2020

L'honorable Rod Phillips
Ministre des Finances
Édifice Frost Sud, 7^e étage
7, croissant Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1Y7

Objet : Réglementation de l'étape 3 visant les espaces de spectacle

Monsieur le Ministre,

Nous vous écrivons au nom de Réseau Ontario, de l'Association des professionnels de la chanson et de la musique, de Théâtre Action, de l'Alliance culturelle de l'Ontario, de Dance Ontario, de Folk Music Ontario, de Dance Umbrella Ontario et d'Ontario Presents. Collectivement, nos huit organismes de services représentent plus de 1450 organismes culturels, salles de spectacle, artistes et professionnels du secteur des arts de la scène. Au nom de nos organismes et de nos membres, nous souhaitons remercier le gouvernement de l'Ontario de déployer autant d'efforts pour assurer la sécurité des Ontariens et des Ontariennes dans le cadre de la mise en place des procédures de réouverture de notre province et pour soutenir la population en cette période difficile.

Comme nos collègues du secteur des arts de la scène l'ont mentionné, notre secteur fait partie des premiers à avoir été touchés par la pandémie et sera l'un des derniers à s'en remettre. Nous savons qu'un retour aux grands rassemblements d'avant la pandémie ne se fera pas de sitôt. Dans l'intervalle, notre secteur continue d'essayer d'offrir aux gens la possibilité de profiter des arts de la scène tout en veillant à la survie des artistes, des administrateurs et des organismes qui forment l'écosystème des arts de la scène au Canada.

En effet, leur survie est indéniablement menacée. Du jour au lendemain, les artistes, les agents et bien d'autres professionnels du secteur ont perdu toute source de revenus et presque tout espoir de trouver du travail dans les mois à venir. Les salles de spectacle sont fermées depuis mars et ne généreront que très peu de revenus, voire aucun, d'ici janvier 2021, au plus tôt. De nombreux travailleurs du secteur culturel ont été mis à pied ou ont vu leur contrat être suspendu et ne peuvent véritablement espérer un retour au travail prochainement.

À la lumière de ce qui précède, nous demandons très cordialement au gouvernement de l'Ontario d'envisager de modifier certains aspects de la réglementation de l'étape 3. Comme d'autres intervenants du secteur, dont l'Association canadienne de musique sur scène, Orchestres Canada et la Toronto Musicians' Association, l'ont aussi souligné dans les recommandations qu'ils vous ont envoyées,



certains aspects de la réglementation sont grandement problématiques et rendent souvent impossible la reprise sécuritaire et progressive des spectacles sur scène.

1. **Taille des rassemblements** : Selon la réglementation actuelle de l'étape 3, les rassemblements sont limités à 50 personnes à l'intérieur et à 100 personnes à l'extérieur. Si nous sommes conscients, à l'instar de nos pairs, qu'il est toujours nécessaire de faire preuve de prudence en matière de grands rassemblements, nous savons que nous pourrions préserver la sécurité des gens si les rassemblements atteignaient une taille viable. En effet, il n'est tout simplement pas rentable d'accueillir 50 personnes dans une salle de spectacle (peu importe le nombre de places disponibles). Dans le contexte des restrictions actuelles, seules les petites salles peuvent envisager d'offrir certaines productions.

Compte tenu des autorisations qui ont été accordées aux autres secteurs, nous sommes certains que le gouvernement comprend que les gens peuvent se réunir en plus grands groupes si les précautions adéquates sont prises. Par exemple, la capacité d'accueil des lieux de culte est de 30 %. Les cinémas, les centres d'entraînement et les centres de loisirs peuvent accueillir jusqu'à 50 personnes par local (plutôt que dans l'édifice au complet). Quant aux restaurateurs, aucune limite ne leur est imposée, pourvu que la distanciation physique soit respectée dans leur établissement. Tout ce que le secteur des arts de la scène, qui figure parmi les plus touchés par la pandémie, vous demande, c'est d'obtenir également des autorisations sécuritaires, raisonnables et rentables.

Si une **capacité d'accueil d'au moins 30 %** était accordée aux espaces consacrés aux arts et à la culture, plus de salles seraient en mesure de s'en sortir et d'embaucher des artistes grâce à une reprise graduelle de leur programmation. Il va sans dire que les salles prendraient toutes les précautions nécessaires, et bon nombre d'entre elles s'assureraient, pour l'heure, de ne pas atteindre la capacité maximale permise. Néanmoins, ces autorisations permettraient aux établissements d'élaborer des plans de réouverture en fonction de la situation dans leur région et selon les directives des responsables de la santé publique.

2. **Panneaux de type Plexiglas ou autres cloisons imperméables entre les artistes et le public** : La réglementation actuelle impose l'installation d'une cloison imperméable entre les chanteurs ou les musiciens qui jouent d'un instrument à vent, à l'intérieur comme à l'extérieur, peu importe la distance qui sépare les artistes du public. Dans la plupart des lieux de spectacle, il est possible d'assurer une distance physique importante entre les artistes et le public. D'après les recherches effectuées jusqu'à maintenant, nous avançons que la distanciation physique, un nettoyage et des mesures d'hygiène accrues – le port du masque dans la mesure du possible – de même qu'une ventilation adéquate et l'utilisation de filtres à air sont des stratégies efficaces



pour assurer la sécurité des artistes, des équipes en coulisses et du public. Les panneaux de type Plexiglas (ou une cloison équivalente) sont nécessaires seulement lorsque l'espace est insuffisant pour garantir la sécurité des gens.

L'obligation d'installer une cloison peu importe la distance physique fait peser un fardeau financier et logistique inutile sur les professionnels des arts de la scène et nuit au retour des arts de la scène parce qu'elle empêche le public de profiter pleinement du spectacle. En effet, les salles doivent faire fabriquer et payer ces cloisons, et les surfaces réfléchissantes rendent extrêmement difficile l'éclairage d'un spectacle à l'intérieur.

Compte tenu de toutes ces considérations, nous demandons au gouvernement de modifier la réglementation de manière à **imposer l'installation d'une cloison entre l'artiste et le public seulement lorsqu'il est impossible de maintenir la distanciation physique prescrite.**

- 3. Directives concernant le système de chauffage, de ventilation et de climatisation, et la filtration de l'air :** Selon les résultats de récentes recherches, la filtration de l'air est fondamentale pour assurer la sécurité des rassemblements intérieurs. Nos partenaires examinent actuellement les options adéquates en matière de filtration de l'air dans le but d'améliorer leurs systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation pour assurer autant que possible la sécurité du public, des artistes et des employés. Cela dit, il n'existe aucune directive uniforme pour ce qui est du type de filtration à utiliser afin de réduire suffisamment les risques de propagation de la COVID-19. Par conséquent, nous proposons au gouvernement de travailler avec Santé publique Ontario et avec des professionnels des secteurs de la filtration de l'air et des arts de la scène à l'élaboration de directives en matière de filtration de l'air pour les salles de spectacles.

Nous sommes conscients que les connaissances sur la transmission et la gestion de la COVID-19 ne cessent d'évoluer et que le gouvernement de l'Ontario continue de travailler fort pour rédiger des directives en phase avec ce que nous savons aujourd'hui. Nous pressons le gouvernement de l'Ontario de travailler avec les intervenants de notre secteur à la modification de la réglementation actuelle pour qu'elle reflète mieux l'état de la recherche et nos réalités, et pour que nous puissions travailler ensemble afin de préserver la sécurité des collectivités et leur accès aux arts, maintenant et à l'avenir.

Notre secteur fait partie des premiers à avoir été touchés lors de la mise en place des mesures de distanciation physique et sera l'un des derniers à s'en remettre. Nos organisations partenaires et nos artistes ont fait preuve de persévérance et d'inventivité dans leurs efforts pour continuer d'offrir aux gens la possibilité de profiter des arts de la scène, mais rien ne peut remplacer le rôle central que le spectacle de scène joue dans leur carrière et auprès des gens.



Nous avons pour seule mission de réunir les conditions dans lesquelles ils pourront, de façon sécuritaire, retourner au travail et continuer d'offrir des expériences artistiques qui apportent joie, créativité, rapports sociaux et bien plus encore dans leurs collectivités.

Merci de l'attention que vous porterez à cette demande.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Warren Garrett
Directeur général
Ontario Presents

Martin Arseneau
Directeur général
Réseau Ontario

Alka Sharma
Directrice générale
Ontario Presents

Marie Ève Chassé
Directrice générale
Théâtre Action

Denis Bertrand
Coordonnateur général
Alliance culturelle de l'Ontario

Thomas Kriner
Directeur du développement
**Association des professionnels de la
chanson et de la musique**

Amy Hampton
Executive Director
Dance Ontario

Robert Sauvey
Executive Director
Dance Umbrella of Ontario

**CC: L'honorable Lisa MacLeod
L'honorable Carolyn Mulroney
Monsieur Carol Jolin**

**Madame Amanda Simard
Madame Jill Andrew
Monsieur Chris Glover**